



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Italie

Question écrite n° 48185

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'aide française aux sinistrés du tremblement de terre de l'Aquila et des Abruzzes en Italie. Dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 avril, ce violent séisme a ravagé toute une province et causé de très nombreuses victimes dans la population. La France, dont une partie est d'origine italienne, a ressenti beaucoup d'émotion et une volonté de solidarité forte lors de l'annonce des effets dévastateurs de ce séisme. Des initiatives locales ont d'ores et déjà été lancées dans plusieurs départements. Il conviendrait toutefois de coordonner une action nationale et européenne de vaste ampleur pour marquer cette solidarité de la France à l'égard de l'Italie, notamment dans une perspective de reconstruction de l'Aquila et des autres villes sinistrées des Abruzzes. Il lui demande, par conséquent, de lui indiquer l'ampleur de cette aide et les actions que la France, compte promouvoir dans ce but.

Texte de la réponse

Au niveau européen, la commissaire en charge de la politique régionale Mme Danuta Hübner s'est rendue à Rome les 14 et 15 mai, afin d'évaluer les dégâts et explorer avec le président de la région, M. Giovanni Chiodi, les possibilités de soutien de l'Union européenne. Une intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne a été mobilisée pour financer les demandes les plus urgentes : hébergement provisoire des sinistrés, réparation des infrastructures essentielles (centrales électriques, réseaux d'adduction d'eau, routes) et déblayage des terres et des villages dévastés. Le programme régional des Abruzzes, entrant dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens, peut aussi être utilisé, sur le moyen terme en finançant par exemple la réhabilitation de bâtiments publics ou des mesures de soutien à l'emploi local. Le président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, a effectué lui-même le déplacement à Aquila le 19 mai. Il a indiqué qu'au total, l'Union européenne pourrait contribuer à la réhabilitation de cette région jusqu'à hauteur de 480 millions d'euros. Au niveau national, la France a immédiatement fait savoir à son homologue italien sa disposition à apporter toute l'aide voulue après le drame du 6 avril. La sécurité civile française, aussitôt en contact avec son homologue italienne, était en alerte et était prête à intervenir. Les autorités italiennes n'ont cependant pas souhaité faire appel à l'assistance internationale, estimant avoir toutes les compétences et tous les moyens nécessaires pour faire face à cette situation d'urgence. Désireux de contribuer à la reconstruction de la région et s'inscrire dans une collaboration de long terme avec l'Italie, qui regrouperait à la fois des actions de réhabilitation et de prévention, la France a proposé son expertise pour la restauration du patrimoine historique de la zone sinistrée. De nombreux monuments historiques de grand intérêt ont en effet été abîmés ou même en partie détruits par les secousses sismiques, dont certains venaient tout juste d'être restaurés. C'est ainsi qu'une mission d'experts (conduite par l'architecte en chef et inspecteur général des Monuments historiques, Didier Repellin, et par le directeur des études du département restauration à l'Institut national du patrimoine, Roch Payet) a été envoyée le 16 avril en Italie, par le ministère de la culture et de la communication, afin d'évaluer avec les autorités locales et le ministère italien de la culture la participation de la France. Répondant à l'appel du président du Conseil italien, les autorités françaises ont accepté le principe d'un « parrainage » par notre pays de la restauration d'un monument historique et emblématique de la ville

d'Aquila. En accord avec les autorités italiennes, il s'agira de l'église Santa Maria del Suffragio. De nouvelles missions d'expertise vont avoir lieu dans les tout prochains jours sur place afin de définir, avec les responsables italiens, les modalités de cette intervention.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48185

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4094

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6383